

## RAPPORT FINANCIER 2017

### Assemblée générale du 16 juin 2018

Les documents comptables officiels (compte de résultat et bilan) établis par la société d'expertise comptable SPE2CGA, et arrêtés lors du conseil d'administration du 25 mai 2018, sont à votre disposition.

#### 1. Le compte de résultat

Le compte de résultat se présente quasiment à l'équilibre, avec un très léger déficit de 1 730 € ; en effet, les charges 2017 s'élèvent à 802 071 € et les produits à 800 340 €.

Ci-dessous, une présentation simplifiée du compte de résultat qui permet d'appréhender ses diverses composantes.

L'activité validée :

- avec la PJJ, 990 journées budgétées avec une répartition nationale. Dans « l'idéal » 11 jeunes et 90 jours de marche.
- avec l'ASE, budget calculé sur la base de 945 journées mais chaque département prend en charge financièrement les jeunes de son ressort. D'une certaine façon, l'activité est « illimitée ».

#### Compte de résultat 2017

	ASE	PJJ	Association	TOTAL
(euros)				
<b>PRODUITS</b>				
Facturation des marches	256 354	279 814		536 168
Subventions fondations			201 130	201 130
Cotisations, dons...			54 996	54 996
Produits financiers et divers			8 046	8 046
<b>TOTAL</b>	<b>256 354</b>	<b>279 814</b>	<b>264 172</b>	<b>800 340</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais directs des marches	192 705	242 296		435 001
2ème responsable de marches	11 918	14 178		26 096
Autres frais imputables	1 585	1 585		3 170
Frais de support	90 881	90 881		181 762
Frais associatifs			68 575	68 575
Frais Erasmus			17 466	17 466
Report de subventions			70 000	70 000
<b>TOTAL</b>	<b>297 089</b>	<b>348 940</b>	<b>156 041</b>	<b>802 070</b>
<b>Résultat</b>	<b>-40 735</b>	<b>-69 126</b>	<b>108 131</b>	<b>-1 730</b>

Le premier constat est un déficit important de l'activité « marches », - 40 735 € pour les marches ASE et - 69 126 € pour les marches PJJ ; ces déficits ont été couverts par les fonds d'origine privée (donateurs et fondations) que nous avons pu collecter.

Ce résultat équilibré a été obtenu avec une croissance significative de l'activité qui s'est répartie de la manière suivante :

- Marches ASE :

17 adolescents ont été pris en charge en 2017 et 3 ont terminé leur marche commencée en 2016 pour un total de 854 jours de marche. Malgré un tarif journalier légèrement supérieur à 300 €, le déficit reste très significatif : 48 € par jour de marche, en particulier du fait de la non prise en charge des postes de 2<sup>ème</sup> responsable de marche et de secrétaire-comptable.

- Marches PJJ :

17 adolescents ont été pris en charge en 2017 et 3 ont terminé leur marche commencée en 2016 pour un total de 1016 jours de marche. Le tarif journalier PJJ de 272 € inchangé jusqu'en octobre (où il a été porté à 315 €) et l'accroissement des dépenses ont conduit à un déficit très conséquent de 68 € par jour de marche.

- Association :

Les dons et les subventions des fondations permettent de compenser le déficit enregistré sur les marches.

Les dons et cotisations atteignent 54 996 €, l'accroissement par rapport à 2016 est dû essentiellement aux transferts de dons qui allaient précédemment à Amis de Seuil.

Les subventions reçues par Seuil totalisent 201 130 € :

- Caritas 28 664 €,
- Lemarchand 10 000 €,
- Blancmesnil 60 000 €,
- Auchan pour la jeunesse 15 000 €,
- Green Link 10 000 €,
- FDR 20 000 €,
- Yara LNC 20 000 €,
- Brageac 20 000 €
- Erasmus 17 465 €.

Une partie de ces subventions n'a pas été utilisée en 2017 ; 70 000 € ont ainsi été mis en fonds dédiés pour être utilisés en 2018.

L'accroissement important du nombre de jours de marche, passant de 1422 à 1870 jours entre 2016 et 2017, n'a pas permis de diminuer significativement le coût moyen du jour de marche. Celui-ci passe de 354 € à 345 € (hors frais associatifs). Il y a 2 explications à cette faible diminution :

- Le coût des fonctions de support a augmenté de 21 358 € d'une année à l'autre, du fait du renforcement de l'équipe des permanents et de l'étude Proéthique.
- Les coûts directs des marcheurs ont augmenté pour la première fois de manière significative de 15 € par jour de marche (due principalement aux transports, indemnités journalières, gîtes et équipements).

Les frais associatifs progressent de 16 185 €, d'une année à l'autre, ils couvrent pour l'essentiel des frais de communication et de recherche de fonds.

A noter que le projet Erasmus ne coûte rien à Seuil qui est intégralement remboursé de tous les frais engagés dans le cadre de ce projet.

## 2. Le Bilan

Ci-dessous, une présentation simplifiée du Bilan.

### BILAN au 31/12/2017

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	4 845	Total des fonds associatifs	89 792
Dû par ASE	47 587	Fonds dédiés	70 000
Dû par PJJ	9 778	Autres dettes	54 311
Dû par Amis de Seuil	31 427	Charges comptabilisées d'avance	15 313
Autres créances	18 842	Provision pour dépréciation	860
Disponibilités	117 797		
<b>TOTAL</b>	<b>230 276</b>	<b>TOTAL</b>	<b>230 276</b>

#### A l'actif :

- Les nouvelles immobilisations correspondent à du matériel informatique et à l'aménagement du petit bureau qui a subi un dégât des eaux.
- Les sommes dues par l'ASE étaient, au 31/12/2017, à un niveau tout à fait anormal, du fait des retards de paiement de certains départements.
- Au 31/12/2017, les Amis de Seuil devaient 31 427 € à Seuil, du fait de la subvention Caritas et des remboursements Erasmus de l'année 2017.
- Les autres créances sont pour l'essentiel les avances faites aux accompagnants pour couvrir les frais des marches.

#### Au passif :

- Les fonds associatifs (nos réserves), restent significatifs à 89 792 €, mais ils ont été amputés par un résultat annuel négatif comme les 2 années précédentes.
- Les autres dettes sont pour l'essentiel les cotisations URSSAF et la formation professionnelle que nous payons avec un décalage dans le temps.
- Les « charges comptabilisées d'avance » représentent les salaires et charges sociales des accompagnants relatifs aux marches de l'année 2017, mais qui n'ont été payés en 2018.

Cette situation bilancielle peut paraître relativement satisfaisante, mais il faut être conscient de la relative faiblesse de nos réserves face à l'importance du déficit des marches que nous constatons d'année en année : en 2017, avec ces réserves nous n'aurions pas pu faire face au déficit de marches si nous avions eu aucun apport des donateurs et des fondations.

### 3. Conclusion

D'une année à l'autre le constat est toujours le même : une insuffisance des tarifs, que nos administrations de tutelle nous accordent, se traduit par un déficit important sur notre activité de marches. Chaque année, ce déficit doit être compensé par des fonds privés (donateurs et fondations).

Ce déficit a tendance à augmenter du fait de la croissance des coûts qui n'est pas compensée par une augmentation des tarifs accordés. Comme cela a été mentionné ci-dessus, l'augmentation des coûts se justifie par le renforcement des fonctions de support (2<sup>ème</sup> responsable de marche, comptable à plein temps), mais aussi par l'augmentation des frais directs des marcheurs.

Par ailleurs, comme cela a déjà été souligné les années précédentes, nos coûts devraient augmenter à l'avenir pour 3 raisons :

- Une augmentation plus significative de la rémunération des accompagnants paraît d'autant plus indispensable que nous éprouvons de plus en plus de difficulté à trouver des personnes compétentes pour accompagner les adolescents qui nous sont confiés, la rémunération que nous offrons actuellement est très en deçà de celle des éducateurs travaillant dans d'autres structures éducatives,
- les locaux actuels sont insuffisants pour faire face à la croissance du nombre de jours de marche et permettre de nous renforcer comme cela serait souhaitable, nous devrions rechercher des locaux plus adaptés.
- A cela, il faut ajouter que Seuil est dirigé opérationnellement par un directeur bénévole, dont le coût est inférieur de 35 000 € environ à celui d'un salarié.

Ces dernières années, en tenant compte de ces paramètres nous avons estimé un coût objectif de 360 € pour un jour de marche. Mais le coût moyen constaté au cours de ces 2 dernières années est de 350 € environ, sans prendre en compte le temps de bénévolat, notamment du directeur de l'association ; le coût objectif devrait donc plutôt se situer dans la fourchette 390-400 €. Même si nos administrations de tutelle acceptent de revoir nos tarifs à la hausse (ce qui n'est pas acquis), il est tout à fait improbable que l'augmentation accordée permette de couvrir nos coûts réels.

Jusqu'en 2014, grâce en particulier aux fonds privés (subventions des fondations et dons) Seuil a pu dégager des résultats positifs qui ont permis d'accroître nos réserves, En revanche, ces 3 dernières années nous n'avons pas dégagé d'excédent, malgré un apport de plus en plus important en fonds privés pour compenser les déficits croissants constatés sur les marches. Les fonds collectés auprès des fondations et donateurs deviennent de plus en plus incontournables et doivent représenter des montants de plus en plus élevés. A n'en pas douter, Seuil continue à susciter l'intérêt des uns et des autres, mais les fondations ne poursuivront leur soutien que si nous répondons à leurs souhaits pour nos actions de développement.

Bernard Lachal  
Trésorier  
Le 25 mai 2018